

"À l'évidence, il est essentiel de prendre des mesures de contrôle des armements. Mais il faut progresser et s'acheminer rapidement vers le désarmement véritable si nous tenons à garder en main l'avenir même de l'humanité", a déclaré M. G.A.H. Pearson, Conseiller pour le désarmement et le contrôle des armements. Il prenait la parole aujourd'hui à l'occasion du débat sur le désarmement devant la Première Commission de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.

M. Pearson a réaffirmé que selon le Canada "il ne peut y avoir de solution à long terme au problème de la prolifération horizontale si les deux grandes puissances nucléaires ne réussissent pas à stopper et à faire régresser la prolifération verticale, comme elles s'y sont engagées aux termes de l'article VI du Traité de non-prolifération." Il a aussi affirmé que le Canada espère sincèrement que les Pourparlers sur la limitation des armements stratégiques aboutiront sous peu à un accord.

Fidèle aux préoccupations de longue date du Canada, M. Pearson a déclaré qu'il convient de traiter d'urgence la question de l'interdiction globale des essais, comme le stipule le paragraphe 51 du Document final de la Dixième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Comme les négociations actuellement en cours entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS sont apparemment sur le point d'aboutir, nous espérons vivement pouvoir en étudier les résultats dans les meilleurs délais au sein du Comité du désarmement.

M. Pearson a fait état de l'intérêt renouvelé pour l'idée de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement sous réserve de mesures de vérification effectives. Conjuguée à un traité sur l'interdiction globale des essais, cette idée était l'un des éléments de la "stratégie d'asphyxie" exposée par le Premier ministre Trudeau lors de la Session extraordinaire tenue en mai dernier. L'objectif de cette proposition serait l'élaboration par le Comité du désarmement d'un traité multilatéral prévoyant une vérification adéquate, ce qui permettrait de focaliser en un seul et même instrument les dimensions verticales et horizontales de la prolifération des armes nucléaires et lierait à la fois les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui ne le sont pas aux mêmes garanties intégrales acceptées par les États non dotés de l'arme nucléaire parties au Traité de non-prolifération.